



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

PREFECTURE
DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
DE LA COORDINATION ET DU DEVELOPPEMENT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune du MESNIL-SUR-BLANGY Désinscription du site « le château de Morainville et son parc »

Le préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public, qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2013, il sera procédé, du **mercredi 27 novembre 2013 au mercredi 8 janvier 2014 inclus**, à une enquête publique concernant la désinscription du site « le château de Morainville et son parc » situé sur le territoire de la commune du MESNIL-SUR-BLANGY, ce site étant également couvert par une protection au titre des monuments historiques.

Durant cette période, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie du MESNIL-SUR-BLANGY et présenter ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cette occasion, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de cette mairie, soit le mercredi de 16h00 à 18h00.

Toute correspondance relative à l'enquête peut également être adressée au commissaire enquêteur en mairie du MESNIL-SUR-BLANGY.

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet de la préfecture du Calvados quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête (<http://www.calvados.gouv.fr>).

Toutes informations sur ce projet peuvent être demandées auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie, service ressources naturelles, mer et paysage, 10 boulevard du Général Vanier - CS 60040 - 14006 CAEN CEDEX, Tél : 02.50.01.84.12 – Adresse mail : smp.dreal-bnormandie@developpement-durable.gouv.fr

Le président du tribunal administratif de Caen a désigné Monsieur Michel OZENNE, receveur percepteur du trésor public à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Claude PAUTREL, cadre honoraire de la SNCF, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Monsieur Michel OZENNE se tiendra à la disposition du public en mairie du MESNIL-SUR-BLANGY pour recevoir ses observations écrites et orales :

- le mercredi 27 novembre 2013 de 16h à 18h00
- le mercredi 8 janvier 2014 de 16h00 à 18h00

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie du MESNIL-SUR-BLANGY et à la préfecture du Calvados, direction des collectivités locales, de la coordination et du développement, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Calvados, siégeant en formation «SITES et PAYSAGES», l'ensemble du dossier sera transmis pour décision au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Jean-Bernard BOBIN